

# **CONNAISSANCES, SOURCES ET RESSOURCES DE L'IDEOLOGIE GENOCIDAIRE CONTRE LES TUTSI. Négationnisme et continuité**

**Dr Diogène Bideri  
Procureur National  
auprès de l'Organe National  
de Poursuite Judiciaire**

Le génocide est nié pendant qu'il est en train d'être perpétré, il l'est des décennies après. Le négationnisme est transmis aux plus jeunes par des personnes impliquées, de loin ou de près dans le génocide et prend des formes multiples, se transforme et se métamorphose tout en gardant la même idéologie génocidaire.

Cet article porte sur la forme de négationnisme initié dans les camps de réfugiés installés dans la partie est de l'ex-Zaïre. Quel rôle ont joué ceux qui venaient de perpétrer le génocide, dans l'apparition et l'élargissement du champ négationniste ?

Quelle que soit la forme actuelle du négationnisme du génocide, il faut en chercher l'origine dans l'idéologie génocidaire qui a proliféré dans les camps de réfugiés dans l'ex-Zaïre au lendemain de la défaite du gouvernement génocidaire et des ex-FAR (I) et dans son expansion en Europe et en Amérique (II).

## **(I) L'apparition du négationnisme au lendemain du génocide**

*La défaite des génocidaires, suivie par l'expansion de l'idéologie du génocide dans la région des Grands Lacs et dans le monde*

## ***1) La négation du génocide, nouvelle option d'un projet d'extermination des Tutsi***

Presque immédiatement après l'arrêt du génocide, les ex-FAR et le gouvernement génocidaire ont mis en place des plans pour reconquérir le pouvoir au Rwanda.

Face à la défaite, les ex-FAR et les hommes politiques, ainsi que des centaines de milliers de civils qu'ils ont encouragés à partir, ont fui le Rwanda en grand nombre, cherchant l'exil principalement dans l'ex-Zaïre, mais aussi au Burundi et en Tanzanie.

Presque immédiatement, les ex-FAR ont mis en place des plans de reconquête du pouvoir au Rwanda<sup>1</sup>. De nombreux responsables, politiques et militaires présents dans les camps avaient joué un rôle déterminant dans la planification et l'exécution du génocide.

Ces derniers ont réorganisé les forces armées, qui étaient bien équipées, fusionnant la gendarmerie nationale avec l'armée pour former une seule structure.

Dans un premier temps, les camps vont servir de base-arrière aux ex-FAR.

C'est à partir des camps que se sont organisés les départs pour Nairobi, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville ou d'autres pays d'Afrique centrale et occidentale, notamment le Cameroun, le Togo et le Gabon. De là ils pouvaient partir en France, en Belgique ou ailleurs.

Parmi ceux qui quittent les camps il y a aussi des membres des groupes armés comme les FDLR et le RUD<sup>2</sup>. En Europe, en Amérique du Nord et

---

<sup>1</sup> Le nouveau haut-commandement installé à Mugunga, près de Goma comprend les ex-FAR et l'ex-Gendarmerie ; à la tête le général major Augustin Bizimungu, l'adjoint, le brigadier général Gratien Kabirigi. Il y avait aussi d'autres ex-FAR dans ce nouveau commandement, comme le Major Sylvestre Mudacumura, et le major Faustin Ntirikina. Cette nouvelle structure militaire crée deux divisions ; la 1<sup>re</sup> au Sud Kivu commandée par le Col. Aloys Ntibiragabo et la 2<sup>de</sup> au nord Kivu commandée par le colonel Tharcisse Renzaho. Le général Augustin Bizimungu, Gratien Kabirigi, et Tharcisse Renzaho ont été arrêtés et jugés pour le crime de génocide par le TPIR. Le colonel Aloys Ntibiragabo et le major Ntirikina Faustin installés aujourd'hui en France sont visés par des mandats d'arrêts internationaux.

<sup>2</sup> FDLR, *Democratic Forces for the Liberation of Rwanda*; RUD, *Rally for Unity and Democracy*.

en Afrique, ils recrutent des membres, attirent les media, récoltent des fonds, font du lobbying auprès des politiciens et des diplomates, créent des liens étroits avec des ONG et des églises.

En peu de temps, les responsables des FDLR qui résident en Europe créent un réseau étendu en Europe surtout en France, Belgique, Norvège et Pays-Bas. Un grand nombre de soutiens qui sont des points focaux de petits groupes se trouvent aussi en Espagne, Italie, Suisse et Suède<sup>3</sup>.

Bon nombre de ces réfugiés rwandais sont des suspects de génocide ou des idéologues radicaux dont la politique avait préparé le terrain pour le génocide.

## ***2) L'idéologisation massive des camps, un aspect essentiel du négationnisme***

Le rassemblement pour le retour des réfugiés et la démocratie au Rwanda (RDR) est une structure pseudo-politique créée dans les camps de réfugiés dans l'ex-Zaïre, pour soutenir les ex-FAR et les différents groupes armés, l'ALIR<sup>4</sup>, les FDLR et le RUD.

Le RDR a été créé le 3 avril 1995 dans le camp de Mugunga. Le lendemain il reçoit le soutien du haut-commandement des ex-FAR, qui demande la démission du gouvernement en exil en faveur de cette nouvelle structure. Ce mouvement qui se présente sous la bannière d'un groupe humanitaire a créé des ramifications dans des pays étrangers, notamment en France, Belgique, au Pays-Bas et au Canada<sup>5</sup>.

Ce groupe est actif dans la récolte des fonds, sur la scène politique, diplomatique et médiatique à l'étranger.

C'est à cette période que les contours de l'idéologie du génocide sont définis et enseignés à la population civile dans les camps de réfugiés. Le

---

<sup>3</sup> Rakiya Omaar, *The leadership of the Rwandan armed groups abroad with a focus on the FDLR and RUD/Urunana*, p. December 2008, p. 25.

<sup>4</sup> ALIR, *Army for the Liberation of Rwanda*.

<sup>5</sup> Le RDR s'implante aux Pays-Bas grâce à Victoire Ingabire. Celle-ci adhère au Rassemblement républicain pour la démocratie au Rwanda (RDR) en 1997 avant d'en prendre la tête en 2000. Des fugitifs suspects de génocide adhèrent aussi au RDR comme Charles Ndereyehe Ntahontuye réfugié aux Pays-Bas, impliqué dans le massacre de Tutsi perpétré à l'ISAR Rubona dans l'ancienne préfecture de Butare.

RDR prône la haine contre les Tutsi, et leur élimination physique au Rwanda et dans la région. Cette idéologie devient pour plus d'un million de réfugiés dans les camps la base de leur existence.

L'enseignement dans les camps est concrétisé par des attaques armées du territoire rwandais, appelées « opérations insecticides » qui visent à déstabiliser le Rwanda, et à légitimer la reprise du pouvoir par les ex-FAR et autres extrémistes. Leur stratégie consistait à tuer les survivants du génocide, les Hutu qui ont témoigné dans les procès de génocide, ou ceux qui sont dans l'administration publique au Rwanda.

Suite à une querelle entre les ex-FAR et le RDR, les responsables militaires créent à Nairobi en 1996, le PARIL (*Armed People for the Liberation of Rwanda*) pour la conduite des affaires militaires. Le RDR s'occuperait alors des questions des réfugiés dans les camps.

L'armée crée la branche armée du PALIR qu'ils appellent ALIR (*Army for the liberation of Rwanda*).

L'ALIR a mené 15 attaques terroristes au Rwanda entre 1997 et 1998, tuant 442 civils. Parmi les attaques terroristes, citons l'attaque de l'école secondaire de Nyange le 18 mars 2007, celle de l'école secondaire de Muramba, perpétrée par les mêmes tueurs, qui a coûté la vie à 16 élèves, au directeur de l'école et à un ressortissant belge de 62 ans. D'autres meurtres odieux comprenaient des attaques contre des bus de passagers, notamment l'attaque du 1<sup>er</sup> janvier 1998 contre un bus de la BRALIRWA Beer Company, tuant 34 employés ; attaque du 22 juin 1998 contre un bus à Kivumu, tuant 40 passagers. Contre les camps de réfugiés au Rwanda, il y a eu l'attaque terroriste du centre de transit de Nkamira le 17 juin 1998 qui a fait 51 morts, dont des femmes et des enfants ; l'attaque du camp de réfugiés de Mudende le 22 juin 1998 a fait 148 morts. De 2010 à 2012, les FDLR ont mené 28 attaques terroristes au Rwanda, tuant 15 personnes et blessant 332 civils innocents.

En 1996, l'ALIR a menacé de tuer l'ambassadeur des États-Unis et d'autres citoyens américains à Kigali. En 1999, les terroristes de l'ALIR ont kidnappé et tué huit touristes étrangers, dont deux citoyens américains, dans un parc animalier situé à la frontière entre la RDC et l'Ouganda, à Bwindi. Après avoir été interdite par le Département d'État en tant qu'organisation terroriste, l'ALIR a blanchi son nom en Force de libération démocratique du Rwanda (FDLR).

*L'Europe, terre d'accueil de plusieurs suspects génocidaires et épiceutre du négationnisme du génocide perpétre contre les Tutsi*

### **3) Pourquoi la France et la Belgique ?<sup>6</sup>**

Il faut souligner d'abord l'existence des liens durables entre les deux premières Républiques avec l'ancienne colonie, la Belgique. Notons aussi que les régimes de Kayibanda et de Habyarimana ont toujours bénéficié des appuis de l'Internationale démocrate chrétienne. Plusieurs dignitaires et leurs familles ont bénéficié, dès juillet 1994, d'un accueil bienveillant en Belgique. Parmi eux, on dénombre un nombre assez important de suspects génocidaires.

S'agissant de la France, il faut relever le soutien inconditionnel au régime Habyarimana et son parti pris pour les extrémistes impliqués dans le génocide. Un gouvernement dit intérimaire est formé au sein de l'ambassade de France à Kigali. Entre avril et juillet 1994, les liens sont maintenus avec ce gouvernement dirigé par Jean Kambanda, et avec l'état-major des FAR.

Mais c'est surtout l'exfiltration des autorités génocidaires vers le Zaïre par l'opération Turquoise<sup>7</sup> qui a marqué cette période de collusion

---

<sup>6</sup> Voir La mission d'information française (MIP) et La commission spéciale du Sénat belge.

<sup>7</sup> Le chercheur français François Graner a trouvé un document confirmant le rôle de l'Etat français dans l'exfiltration des chefs du génocide vers le Zaïre. Il s'agit notamment d'un télégramme « confidentiel diplomatie » émanant du cabinet du ministre des Affaires étrangères de l'époque, et daté du 15 juillet 1994. Il répond à une demande de l'ambassadeur Yannick Gérard, qui représente le ministère auprès des militaires de l'Opération Turquoise, et réclame des « instructions claires » pour arrêter les autorités du pouvoir génocidaire réfugiées dans la Zone Turquoise, autorités qui « portent une lourde responsabilité dans le génocide », souligne l'ambassadeur. Ce dernier propose « de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée, en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas ». Dans son télégramme du 15 juillet – signé par Bernard Emié – adressé à « Yannick Gérard seul », le cabinet Juppé lui ordonne de transmettre aux autorités génocidaires « notre souhait qu'elles quittent la Zone » Turquoise. Un document déclassifié de l'état-major de l'armée française indique : « L'option clairement avouée étant de replier également les restes des FAR (NDLR : Forces armées rwandaises, l'armée du gouvernement génocidaire) avec leur

génocidaire. Plusieurs d'entre eux quitteront les camps de réfugiés pour regagner la France.

#### **4) Les lobbies d'associations et de ONG s'activent pour créer des structures d'accueil en Europe<sup>8</sup>.**

Comme cela a été déjà évoqué, le RDR était déjà représenté en Europe et en Amérique du nord dès avril 1995.

Dans la suite, des organisations de filières d'immigration clandestine s'organisèrent en région parisienne pour accueillir les familles des anciens dignitaires dont certains accusés du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Dès lors, des génocidaires fugitifs, et les FDLR opèrent clandestinement sur le sol européen, en Allemagne et en France<sup>9</sup>. Avec le temps, les représentants des FDLR changent de stratégie en Europe en dissimulant leur allégeance au FDLR et en s'investissant dans des associations fantoches.

La présence des FDLR et de leurs sympathisants n'est pas sans conséquence sur la vie de la diaspora proche. Les réfugiés vont retrouver, en Europe, les méthodes qui avaient cours dans les camps du Zaïre, notamment la publicité des thèses négationnistes<sup>10</sup>.

---

armement au Zaïre, afin de poursuivre la résistance depuis ce pays ». [*La Libre Afrique*, 15 février 2021, <https://afrique.lalibre.be/58295/rwanda-france-rdc-comment-la-france-a-exfiltrer-les-chefs-genocidaire-vers-le-zaire/>].

<sup>8</sup> Theo Englebert – *le Poulpe*, 03/12/2019, Rouen et la Seine-Maritime, discrètes bases arrière des extrémistes rwandais ces vingt dernières années [<https://www.lepoulpe.info/rouen-et-la-seine-maritime-discretes-bases-arriere-des-extremistes-rwandais-ces-vingt-dernieres-annees/>].

<sup>9</sup> Le président et le vice-président des FDLR, respectivement Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni sont basés en Allemagne. Le secrétaire général des FDLR, Callixte Mbarushimana est à Paris.

<sup>10</sup> Dans ce sens, des associations négationnistes en Europe seront à l'origine des mandats d'arrêts espagnols émis contre des officiers supérieurs rwandais. Cf Forum international pour la vérité et la justice dans la région des Grands Lacs ; Le collectif des victimes des crimes de masse commis dans la région des Grands Lacs africains (France) ; Fondation Ibuka-Bose-Rengera-Bose, Mémoire et Justice pour tous (France).

## **(II) La construction d'une contre-mémoire visant à vider le génocide perpétré contre les Tutsi de sa substance**

*Le postulat d'un deuxième génocide parallèle<sup>11</sup>: donner vie au négationnisme*

Une des formes du négationnisme consiste à emprunter au génocide perpétré contre les Tutsi de ses caractéristiques essentielles (1), un montage qui s'écroule tout seul (2).

### ***1) Le montage de toutes pièces d'un deuxième génocide qui n'a jamais existé***

L'évolution du négationnisme se manifeste à travers des actions qui visent à mettre en place un narratif qui conduit à un second génocide. Ceux qui produisent des thèses négationnistes cherchent ainsi à établir un équilibre entre le génocide commis contre les Tutsi et celui qui aurait été commis contre les Hutu.

Pour rendre crédibles leurs thèses, les négationnistes empruntent le schéma objectif de reconnaissance d'un génocide. Pour eux, il faut faire entrer le supposé génocide dans la définition du génocide selon la Convention sur la répression et la prévention du crime de génocide de 1948. On retrouve des propos qui vont dans ce sens : « Ils étaient tous massacrés [...] parce qu'ils étaient nés Hutu ... ».<sup>12</sup>

Ensuite, ils s'évertuent à montrer qu'il existe des éléments de préparation : « Quant aux Hutu, victimes d'attaques systématiques, ciblées et préparées [...] depuis 1990 au nord du Rwanda jusqu'au

---

<sup>11</sup> Genocide against the Hutu: "Jenoside yakorewe Abahutu ifite ibiyaranga ihuriyeho n'izindi jenocide ariko ifite n'ibindi yihariye » (<https://www.youtube.com/watch?v=luNTtZlbDek>). 14 mars 2023.

<sup>12</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=MWuew94tzzk...> (1/10/2020). They were all massacred (...) just because they were born Hutus.

moins 1998 en RDC, il faut du courage politique pour les désigner comme victimes du « génocide contre les Hutu ». <sup>13</sup>

Les négationnistes s'adonnent au jeu macabre de renversement des rôles, où la victime devient le bourreau et où le Tutsi défini comme ennemi est l'auteur naturel de ce génocide.

Selon la même logique négationniste, il faut que le prétendu génocide soit reconnu<sup>14</sup>, il faut lui chercher des victimes et des rescapés. Les faux rescapés sont des activistes, ceux qui sont derrière la campagne négationniste qui se font passer pour des rescapés du génocide contre les Hutu. Ainsi, selon le même narratif négationniste, eux, des « Femmes et enfants – principales victimes du génocide hutu : Lors du génocide contre le peuple hutu, les femmes mariées ont été violées devant leurs maris et en même temps et au même endroit que leurs filles, adultes ou mineures. De nombreuses femmes ont été dépecées, coupées du ventre et mutilées des organes génitaux ou des seins. Les femmes enceintes étaient, plus que les autres, visées par cette cruauté. Des objets tels que des bâtons ou des métaux très pointus étaient enfoncés dans le vagin et poussés à travers les intestins jusqu'au niveau de la poitrine, pour percer le corps de ces femmes depuis les organes génitaux jusqu'à la tête ou le cou [...] ». <sup>15</sup>

L'imaginaire négationniste se nourrit aussi de la dispute de chiffres et de la concurrence de victimes. Ils veulent ainsi contrebalancer le chiffre de plus d'un million de victimes Tutsi au Rwanda par des milliers de victimes d'un génocide régional.

Ceci vise à réveiller une conscience ethnique régionale et à étendre le négationnisme dans la région. On retrouve des déclarations dans ce

---

<sup>13</sup> « As for Hutu victims of systematic, targeted, and prepared (...) from 1990 in northern Rwanda to at least 1998 in the DRC, there must be political courage to designate them as victims of the "genocide against the Hutu". Both genocides are an undeniable reality. Making them incompatible distorts history, and not naming them clearly doesn't allow all Rwandan victims to feel respected. #Rwanda #Genocide #Victims (Twitt Apr 8, 2023).

<sup>14</sup> “Did the Hutu genocide happen? Who can recognize it?” <https://www.youtube.com/watch?v=4g5nmI-5vEI&t=25s>.

<sup>15</sup> @Reconnaissance du Génocide contre les Hutus (twitt, 29 Octobre 2020). Voir aussi <https://www.hutugenocide.org/women-and-children/>. You tube : ATURA – Abacikacumu ba Jenocide yakorewe Abahutu mu Rwanda no muri Congo - Igice cya



sens : « Les massacres massifs de centaines de milliers de Hutus rwandais au Rwanda, de réfugiés hutus rwandais, de réfugiés hutus burundais et de citoyens hutus congolais en RDC sur la base de leur appartenance au groupe ethnique hutu constituaient un crime de génocide tel que défini par la Convention des Nations Unies de 1948. Convention sur le génocide »<sup>16</sup>.

D'autres éléments sont inventés, comme par exemple les dates de commémoration de ce génocide<sup>17</sup>.

Enfin, une dernière élucubration négationniste développe l'idée du négationnisme du prétendu génocide. Ce jeu d'équilibrisme entre le négationnisme du génocide perpétré contre les Tutsi et celui d'un génocide imaginaire vise à légitimer sans succès le négationnisme du génocide perpétré contre les Tutsi<sup>18</sup>.

## 2) Une théorie qui s'écroule toute seule

Le génocide contre les Hutu s'inscrit dans une logique de mensonge et de haine dont la vérité historique n'est pas prouvée. Malgré les efforts que fournissent les négationnistes pour assoir l'idée d'un second génocide, des faits sur place contredisent la théorie d'un prétendu génocide.

En effet, un génocide ce n'est pas une théorie, mais un événement singulier, unique, extrêmement rare<sup>19</sup>. Un génocide contre les Tutsi s'est produit au Rwanda entre avril-juillet 1994. On pourrait dire sans se tromper que le prétendu second génocide est une pure construction

---

<sup>16</sup> Compte twitter @Reconnaissance du génocide contre les Hutu (3 mars 2023).

<sup>17</sup> Hutu genocide commemoration month – October 2020; Kwibuka-Ribara Uwariraye *Kwibuka abacu bose bishwe* <https://www.youtube.com/watch?v=YJidBSDg6Rg>.

<sup>18</sup> “Ihakana ryayo naryo rifite aho rihurira n'ihakana ry'izindi jenocide ariko rikanagira aho bitandukaira ». (compte twitter @Genocide against the Hutu....). 14 mars 2023; You tube: Guhakana no gupfobya Jenocide yakorewe Abahutu mu Rwanda no muri Congo – Hutu Genocide [https://www.youtube.com/results?search\\_query=Guhakana+no+gupfobya+Jenoside+yakorewe+Abahutu+mu+Rwanda+no+muri+Congo+%E2%80%93+Hutu+Genocide](https://www.youtube.com/results?search_query=Guhakana+no+gupfobya+Jenoside+yakorewe+Abahutu+mu+Rwanda+no+muri+Congo+%E2%80%93+Hutu+Genocide); <https://www.youtube.com/watch?v=luNTtZibDek&t=1182s>

<sup>19</sup> Patrick de Saint-Exupéry, « Rwanda : théorie du double génocide » sur Arte, 7 mars 2021.

mentale dont se servent les négationnistes pour nier le génocide perpétré contre les Tutsi, ainsi que pour présenter la défense des génocidaires.

Plusieurs rapports internationaux, dont ceux des Nations unies ont pu documenter toutes les périodes qui ont précédé l'extermination des Tutsi en 1994. Il s'agit entre autres de la propagande et l'extrémisme qui ont marqué les années 1990 jusqu'en 1994 ainsi que les massacres qui ont ciblé les Tutsi. Il s'agit aussi de l'encadrement méthodique des tueries, le ciblage des victimes, la mise en condition de l'opinion génocidaire et une propagande raciste répétitive.

Faut-il enfin rappeler que la planification du génocide perpétré contre les Tutsi a forgé le « Hutu-Power » afin de créer un ensemble majoritaire adhérent au projet d'extermination.

### ***3) Le recyclage des thèses négationnistes***

*-La négation du génocide apparaît d'abord dans la défense des accusés devant le TPIR.*

Le négationnisme développé par les accusés du Tribunal pénal international pour le Rwanda est fondé sur l'idée que l'extermination des Tutsi est une propagande des lobbies pro-Tutsi. Selon eux, celui-ci n'a pas été préparé, il est le résultat d'un « soulèvement spontané »<sup>20</sup>.

De sources différentes affirment que cette idée a été défendue au sein du Conseil de sécurité des Nations unies au moment où le génocide était

---

<sup>20</sup> Sur le négationnisme devant le TPIR, voir Linda Melvern, *Intent to Deceive*, Verso, 2020, pp. 77-92. ICTR. (2006, February 5). Voir aussi Rapport du témoins expert Dr Helmut Strizek dans le procès contre Casimur Bizimungu et al. devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Bonn: UNMICT. Retrieved April 10, 2016, from <http://jrad.unmict.org>  
ICTR. (2007). ICTR. (2006, February 5). Rapport du témoins expert Dr Helmut Strizek dans le procès contre Casimur Bizimungu et al. devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Bonn: UNMICT. Retrieved April 10, 2016, from <http://jrad.unmict.org/webdrawer/webdrawer.dll/webdrawer/rec/199263/view/>

entraînent d'être commis, reprise dans des télégrammes, lettres et câbles diplomatiques.

Cette idée fut consacrée par les suspects du génocide comme une ligne de défense devant le TPIR. Elle fut adoptée par les fugitifs génocidaires comme une cause à défendre devant les juridictions internationales<sup>21</sup>. Lors de la réunion à Nairobi entre l'avocat Luc de Temmerman et les fugitifs génocidaires, ce premier leur proposa non pas de défendre leur innocence individuelle, mais plutôt de défendre la « cause hutu »<sup>22</sup>.

Dans un document abandonné et récupéré dans le camp de Mugunga, Maître de Temermann<sup>23</sup> regrettait qu'il y ait des Hutu qui croient que des Hutu ont commis le génocide. Car, pour lui il serait difficile de plaider l'innocence pour celui qui accepte que le génocide a été perpétré par des éléments du « Hutu power »<sup>24</sup>. Les Hutu devaient clamer partout que ce sont eux qui sont victimes du génocide perpétré en 1994 au Rwanda.

Me de Temmerman use de la même démarche vis-à-vis des autres avocats de la défense. Ainsi, un avocat américain Michael Karnevas a rapporté les propos de Me de Temmerman s'agissant de la défense de

---

<sup>21</sup> Selon Linda Melvern, ce mouvement est né dans les camps de réfugiés de Mugunga au Zaïre. Les fugitifs ont rencontré l'avocat belge Luc de Temmerman, un ancien conseiller juridique de la famille du Président Juvénal Habyarimana. La rencontre avec les fugitifs eut lieu dans un hôtel de Nairobi lorsque le TPIR a lancé les premiers mandats d'arrêt internationaux en 1996. La rencontre était financée par le RDR (une organisation extrémiste née dans les camps de réfugiés au Zaïre) créée le 3 avril 1995.

<sup>22</sup> Linda Melvern, *Intent to Deceive*, op. cit. p. 77. Voir aussi Thierry Cruvellier, *Court of Remorse Inside the International Criminal Tribunal for Rwanda*, Critical Human Rights, Madison: University of Wisconsin Press, 2006, 34.

<sup>23</sup> Cet avocat belge s'est illustré par des propos provocateurs et négationnistes lors des procès de génocidaires au TPIR, comme dans celui du colonel Theoneste Bagosora.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 78. 'All Hutu had to understand', he told them, 'if the genocide was confirmed, then it was the end of them as a people'. "Fiona Terry collection. Note au Chef d'Etat-Major FAR, de : Harelimana Célestin, pour Chef d'Etat-Major FAR, fait à Bulungo le 01.08.1996 (author's archive).

Jean Paul Akayesu devant le TPIR. Ce dernier lui a dit qu'il défendait non pas son client, mais bien une « cause »<sup>25</sup>.

Le négationnisme a pris racine dans les propos tenus devant le juge par certains avocats de la défense comme l'avocat canadien John Philipot dans l'affaire Jean Paul Akayesu. Selon lui, ce qu'il qualifie d'événements de 1994 n'est que le résultat d'une guerre civile, au cours de laquelle les deux parties ont commis des massacres. Les Hutu ont tué parce qu'ils voulaient se défendre contre des souffrances injustement imposées. Dans ce sens, il conclut qu'il n'existe pas de preuve de la préparation du génocide.

Dans l'affaire Théoneste Bagosora, la ligne de défense négationniste a été mise en pratique devant le juge. En effet, Bagosora a argué qu'il n'a jamais demandé à quiconque de tuer qui que ce soit. Il a averti les juges « qu'un lobby pro-tutsi trompait le monde. L'histoire du génocide était un stratagème de propagande dans le cadre d'une campagne savamment orchestrée par le FPR et ses alliés »<sup>26</sup>. Il a expliqué qu'au Rwanda en 1994 il n'existait pas de plan de massacres de Tutsi. Le massacre des Tutsi est à placer dans ce que Bagosora appelle une « série d'événements cataclysmiques et de violence politique inattendue »<sup>27</sup>.

Plusieurs témoins de la défense sont passés à la barre pour tenter d'imposer la thèse négationniste d'un génocide spontané. L'historien français, Bernard Lugan a affirmé sans vergogne qu'il n'existe pas de preuve de la planification du génocide. Pour lui, la mort de Habyarimana a plongé le pays dans une anarchie, que peut expliquer des années de violence et de terrorisme du FPR. Le génocide, affirme-t-il est le résultat de la haine<sup>28</sup>.

De même, l'allemand Helmut Strizek a dit que l'idée de la planification n'a pas de sens. « Il était évident, affirma-t-il, que le FPR avait abattu l'avion du président et que l'idée de planification était donc obsolète et

---

<sup>25</sup> Linda Melvern, op. cit., p. 78. "Karnavas was told in no uncertain terms that genocide had not occurred – that the idea of genocide was merely Tutsi propaganda". Michael Karnavas, "The Quest for International Justice: National and International Efforts and Challenges", *The Champion*, May 1977.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> "Mutual hatreds" Linda Melvern, op. cit., p. 83. Bernard Lugan, *Le Génocide, l'Église et la démocratie*, Ed. du Rocher, 2004.

n'était qu'un exercice de propagande »<sup>29</sup>. Strizek a décrit le génocide des Tutsi « comme un type unique de génocide dans lequel il n'y avait ni commandement ni planification mais un acte spontané de personnes indisciplinées et incontrôlables qui se sont lancées dans une frénésie meurtrière »<sup>30</sup>.

Un autre personnage de la sphère négationniste est le père blanc belge Serge Desouter. Il a tenté d'expliquer les causes du génocide perpétré contre les Tutsi en recourant au contexte de la guerre civile. Il a suggéré que, plutôt qu'un plan de génocide, les violences, principalement entre civils, avaient été provoquées par des personnes terrorisées. Cette crainte était le résultat de l'assassinat du président Habyarimana et la conséquence de la déstabilisation d'un nouveau gouvernement »<sup>31</sup>.

#### *-Une production littéraire négationniste abondante*

Une dernière entreprise négationniste se manifeste par la volonté de diluer le génocide contre les Tutsi dans des massacres indifférenciés et d'éluder la question de la responsabilité des régimes génocidaires qui en ont été les auteurs.

Dans ce sens, plusieurs responsables du génocide ont publié des livres justifiant les thèses négationnistes. Il s'agit d'une tentative ratée de réécrire l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi.

La majorité des livres ont été publiés par des personnes reconnues coupables par le TPIR, ou ceux qui sont recherchés par la justice pour leur implication dans le génocide<sup>32</sup>. Les publications reprennent en général les arguments de la défense présentés lors des procès devant le TPIR<sup>33</sup>.

Les thèmes développés renvoient aux principales thèses négationnistes selon lesquelles les massacres sont le résultat de la folie populaire, qu'il

---

<sup>29</sup> Linda Melvern, op. cit., p. 82. ICTR Bagosora et al., Transcript, 12 mai 2005. Voir Bagosora et al., Jugement Sentence, 534.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 83. Peter Erlinder, The Rwanda Documents Project, Final Trial Brief Aloys Ntabakuze, Credibility of Defence Witnesses.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> La majorité des livres ont été publiés aux éditions Sources du Nil, Dubloiris, et Scribes.

<sup>33</sup> Mugenzi Justin, « Le peuple Rwandais accuse », in Tonme, Shanda ; Mugenzi, Justin, *Comprendre le drame Rwandais*, Yaoundé, éditions du CRAC, 1995.

n'y avait pas de planification, qu'il s'agit d'un épisode de la guerre civile et que le gouvernement et l'armée ont été obligés de réagir pour éviter l'anarchie. Les textes omettent volontairement le mot génocide.

D'un côté, ces livres négationnistes cherchent à blanchir les ex-FAR en prétendant fournir des informations sur leurs activités soi-disant qui font défaut, de l'autre ils accablent le FPR en inventant *ex nihilo* ce qu'ils appellent « des vérités accablantes à charge du FPR »<sup>34</sup>.

De l'autre, la littérature négationniste tend à dédouaner le gouvernement génocidaire en attribuant le rôle principal dans le génocide aux acteurs externes de la tragédie rwandaise, et en plaidant l'impuissance du gouvernement qui a perpétré le génocide<sup>35</sup>. Les auteurs négationnistes déforment maladroitement les faits de la planification du génocide contre les Tutsi, en les opposant à ceux d'un prétendu génocide commis contre les Hutu<sup>36</sup>.

Un autre thème cher aux auteurs négationnistes est celui de la justification du génocide par plusieurs arguments, comme l'existence d'une guerre civile. Selon eux, le massacre des Tutsi s'inscrit dans le cycle de la violence qui a finalement abouti aux massacres massifs de 1994 qualifiés de génocide par l'ONU<sup>37</sup>.

Les mêmes auteurs fabriquent de fausses pistes qu'ils qualifient de « preuves irréfutables » afin de protéger l'identité des organisateurs de l'attentat contre le Président Habyarimana. Les tenants de cette thèse négationniste qualifient de détonateur des massacres d'avril à juillet 1994 au Rwanda. Ici, le mot génocide est remplacé systématiquement

---

<sup>34</sup> Aloys Ntibiragabo, *Rwanda le mal de la région des grands lacs : De la guerre d'octobre 1990 au génocide des réfugiés 1996-2002*, préface de Maître John Philipot, Ed. Scribe 2019 ; Faustin Ntilikina, *La prise de Kigali et la chasse aux réfugiés par l'armée du Général Paul Kagame*, préface de Bernard Lugan, Lille, Sources du Nil, 2008 ; Gaspard Musabyimana, *La vraie nature du FPR/APR, d'Ouganda au Rwanda*, Paris, l'Harmattan 2003.

<sup>35</sup> Augustin Ndirabatware, *Rwanda, le fait du mensonge et de l'injustice*, Lille, Sources du Nil, 2006.

<sup>36</sup> Jean Kambanda, *Les Interahamwe du FPR - RPF killers*, préface de Patrick Mbeka, Lille, Sources du Nil, 2020 ; Jean Kambanda, *Rwanda, face à l'apocalypse de 1994. Contribution aux progrès et aux efforts de réconciliation du peuple rwandais*, Ed. EME « Sources d'Homme », 2013 ; Augustin Ndirabatware, *op. cit.*

<sup>37</sup> Nahimana Ferdinand, *Rwanda. L'élite hutu accusée*, Yaoundé, 1995 ; Nahimana Ferdinand, *Rwanda : les virages ratés*, Lille, Sources du Nil, 2007 ; Nahimana Ferdinand, *Le Combat pour la vérité*, Sources du Nil, 2011.

par le mot massacre<sup>38</sup>. Pour eux, les victimes sont des Rwandais qui ont perdu la vie dans des affrontements ethniques<sup>39</sup>. Le plan d'extermination des Tutsi disparaît de cette littérature.

La fiction négationniste ressasse un tas d'arguments au secours de la thèse de l'attentat. Ils attribuent mécaniquement au FPR la responsabilité de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Un de ces arguments est le témoignage construit par et autour de l'Akazu. L'architecte de l'Akazu, Agathe Habyarimana dit avoir été au courant de l'attentat contre son mari, par le FPR. Elle parle « d'indices de l'attentat comme l'absence de nombreux chefs d'Etat à la réunion de Dar es Salaam (6 avril 1994). Elle dit que son mari en a été averti par le Président Mobutu de l'ex-Zaïre, information qu'il tenait d'une haute autorité française qui serait François de Grossouvre »<sup>40</sup>.

Ici propagande et désinformation sont utilisées comme technique pour donner un semblant de sens aux textes négationnistes. Plusieurs contradictions discréditent ces textes. Comme le fait d'affirmer que la Belgique était au courant des préparatifs de l'assassinat du Président Rwandais<sup>41</sup>. Le même raisonnement conclut fatalement « au chaos dans lequel plusieurs milliers de ses compatriotes (Belges) perdent également la vie »<sup>42</sup>.

Pour conclure, il semble urgent de continuer la recherche en acte sur les formes et les dynamiques du négationnisme du génocide contre les Tutsi.

---

<sup>38</sup> Karemera. Edouard, *Le drame Rwandais : les aveux des chefs de la mission des nations unies pour l'assistance au Rwanda*, Lille, Sources du Nil, 2007, 223 p ; Protais Mpiranya, *Rwanda, le paradis perdu. Les derniers secrets de l'ex-commandant de la Garde Présidentielle de J. Habyarimana*, préface de Faustin Ntilikina, Ed Sources du Nil, 2010.

<sup>39</sup> J.B., Barayagwiza, *Le sang hutu est-il rouge ? : Vérités cachées sur les massacres*, Yaoundé, 1996; Aloys Ntibiragabo, *Rwanda le mal de la région des grands lacs*, op. cit. ; Faustin Ntilikina, *La prise de Kigali*, op. cit.

<sup>40</sup> Jacques-Roger Booh Booh, *Le patron de Dallaire parle : Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*, ed, Duboiris, 2019.

<sup>41</sup> Jean Kambanda, *Rwanda face à l'apocalypse de 1994*, op. cit.

<sup>42</sup> Laurent Serubuga, *Rwanda. Juvénal Habyarimana. La ligne de crête de sa trajectoire : Mémoires du Colonel Laurent Serubuga*, éd. Scribe, 2020.

Les pages précédentes ont montré que la défaite du gouvernement génocidaire et des ex-FAR s'est accompagnée d'un négationnisme capable de s'étendre au-delà des camps de réfugiés dans l'ex-Zaïre.

Si le négationnisme né dans les camps de réfugiés semble lointain dans l'espace et dans le temps, il apparaît aujourd'hui nécessaire car le discours négationnisme n'a rien perdu de son essence originale, celle de nier l'extermination des Tutsi.

©Diogène Bideri

## Références

### Livres

- De Saint- Exupéry, P. (2004). *L'inavouable: la France au Rwanda*. Paris: Ed. des Arènes.
- De Saint-Exupéry, P. (2009). *Complices de l'inavouable- La France au Rwanda. Les Arènes, 2009*. Paris: Ed. Les Arènes.
- Finkelkraut, A. (1982). *L'avenir d'une négation. Réflexion sur la question du génocide*. Paris: Seuil.
- Igournet, V. (2000). *Histoire du négationnisme en France*. Paris : Seuil.
- Lipstadt, D. E. (1994). *Denying the Holocaust: The Growing Assault on Truth and Memory*. New York: Plume.
- Semujanga, J., & Galabert, J.-L. (2013). *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*. Toulouse: Izuba Editions.

### Articles

- Collectif, & Zarka, Y. C. (2014, Mars 12). Génocide des Tutsi du Rwanda. Un négationnisme français ? *Revue Cités* 2014 n° 57.



- Cossic, Y. (2007, Avril 7). Que se cache-t-il sous le négationnisme paroissial de Carcassone ? *La Nuit Rwandaise*, 2, 265-273.
- Revue *Dialogue* (No 206-207) Juin 2014- Mars 2015. La lutte contre le négationnisme sous toutes ses formes.
- Rakiya Omaar, The leadership of the Rwandan armed groups abroad with a focus on the FDLR and RUD/Urunana, p. December 2008, p. 25.
- Linda Melvern, *Intent to Deceive*, Verso, 2020, pp. 77-92.

Sources électroniques

<https://umuvugizi.wordpress.com/2014/11/17/000985/>

- Rousso, H. ( 2006, Spring). Les racines culturelles et politiques du négationnisme en France, [http://chgs.umn.edu/histories/occasional/Rousso Roots of Negationism in France.pdf](http://chgs.umn.edu/histories/occasional/Rousso%20Roots%20of%20Negationism%20in%20France.pdf).

- Chrétien, J.-P. (2010, dimanche, 25 juillet). Le génocide du Rwanda : un négationnisme structurel. *article de la rubrique histoire et colonies, Rwanda*. Retrieved March 14, 2016, from <http://ldh-toulon.net/Jean-Pierre-Chretien-Le-genocide.html> .
- Bizimana, J. D. (2013, Septembre 17). *Le négationnisme dans les institutions judiciaires : les juridictions françaises, espagnoles et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda*. Retrieved Mai 8, 2016, from Blog de Bizimana Jean Damascène: <https://bizimanajd.wordpress.com/2013/10/17/le-negationnisme-dans-les-institutions-judiciaires-les-juridictions-francaises-espagnoles-et-le-tribunal-penal-international-pour-le-rwanda/>
- Bizimana, J. D. (2014, November 17). *Les éléments sur le négationnisme du Filip Reyntjens : l'auteur de la plus mauvaise constitution jamais vue en Afrique*. Retrieved April 12, 2016, from Umuvugizi word press.